



**Sainte-Martine**  
Entre terres et rivières

## Communiqué

Pour diffusion immédiate

### **PANDÉMIE DE CORONAVIRUS (COVID-19)**

**Sainte-Martine, le 13 mars 2020** – La Municipalité de Sainte-Martine mobilise son Organisation municipale de sécurité civile (OMSC) et annonce être en veille concernant le coronavirus (COVID-19). La Municipalité continue d'assurer les services essentiels offerts aux citoyens et arrime ses actions aux directives émises le 12 mars 2020 par le gouvernement du Québec.

#### **ÉVÉNEMENTS, RASSEMBLEMENTS ET INSTALLATIONS COMMUNAUTAIRES**

En conformité aux directives émises par le gouvernement du Québec, la Municipalité demande aux organismes œuvrant sur son territoire d'annuler tous les événements publics intérieurs de plus de 250 personnes ainsi que tous rassemblements non nécessaires, et ce pour les 30 prochains jours.

Les bâtiments municipaux demeurent ouverts durant les heures d'ouverture régulières. La Municipalité suspend toutes les activités publiques qu'elle a organisées, soit les conférences, les consultations publiques, les cours, les événements culturels prévus au calendrier, sauf les séances du conseil municipal qui sont quant à elles prévues par la loi.

L'OMSC recommande également à la population de limiter leurs déplacements dans les bâtiments publics et les lieux de rassemblement intérieur.

#### **MESURES DESTINÉES AUX EMPLOYÉS MUNICIPAUX**

Les mesures suivantes ont été mises en place pour les employés de la Municipalité de Sainte-Martine :

- Les déplacements à l'étranger pour des raisons personnelles seront fortement déconseillés;
- Un isolement obligatoire sera imposé pour une période de 14 jours pour tous les employés ayant voyagé à l'extérieur du Canada, peu importe la destination, et ce, à compter du 12 mars.

#### **MESURES D'HYGIÈNE**

La Municipalité rappelle à la population les mesures d'hygiène reconnues et recommandées pour tous :

- Laver les mains souvent à l'eau tiède courante et au savon pendant au moins 20 secondes.
- Utiliser un désinfectant à base d'alcool si vous n'avez pas accès à de l'eau et à du savon.
- Observer les règles d'hygiène lorsque vous toussiez ou éternuez et se couvrir la bouche et le nez avec son bras afin de réduire la propagation des germes.
- Jeter les mouchoirs en papier dès que possible et laver les mains par la suite.

N'hésitez pas à consulter le site Internet [www.quebec.ca/sante](http://www.quebec.ca/sante) ou composez le 1 877 644-4545 si vous souhaitez obtenir plus de précision au sujet de la pandémie.

La Municipalité de Sainte-Martine contribue à l'effort collectif pour diminuer la propagation du coronavirus et incite la population martinnoise à faire de même afin de revenir à la normale le plus rapidement possible. La situation peut changer rapidement et l'OMSC continue de suivre son évolution. De nouvelles directives pourraient être diffusées le cas échéant. Elles se feront par communiqué et sur le site Internet de la Municipalité à [www.municipalite.sainte-martine.qc.ca](http://www.municipalite.sainte-martine.qc.ca).

- 30 -

Source :

Audrey Caza

Responsable des communications

[communication@municipalite.sainte-martine.qc.ca](mailto:communication@municipalite.sainte-martine.qc.ca)

450 427-3050 poste 241